



Aux habitants de Penthaz

MUNICIPALITÉ  
PENTHAZ

Rue du Vieux-Collège 7  
Case postale 49  
1303 Penthaz

## La collecte des déchets organiques

Un nouveau service pour un nouveau geste

Madame, Monsieur,

L'utilisation des sacs taxés officiels pour la collecte des déchets ménagers est en place depuis plus d'une année et nous constatons une nette diminution (-40%) des ordures ménagères pour notre commune. C'est grâce à l'acceptation de la population et à l'effort de chacun que nous arrivons à ce résultat très positif et la Municipalité vous en remercie.

Cependant, les **déchets organiques** constituent une masse importante au sein des déchets ménagers, environ 30%. Ils contiennent beaucoup d'eau (jusqu'à 90%) et nécessitent beaucoup d'énergie pour être incinérés. En revanche, bien valorisés, ils permettent la production de biogaz et de compost.

Fort de ce constat, la Municipalité a décidé de mettre en place un service de ramassage spécifique, afin de collecter les déchets organiques des ménages. Ceux-ci seront acheminés à Lavigny, dans une installation de méthanisation. Le gaz produit sera introduit dans le réseau de Cosvegaz et le produit solide résultant sera transformé en compost de haute qualité.

### Informations utiles :

<p>Matériaux collectés</p> 	<p>Légumes, épluchures, déchets de cuisine</p> <p>Fruits, pelures d'agrumes, peaux de bananes</p> <p>Restes de repas crus et cuits (y compris viandes cuites et sauces)</p> <p>Coquilles d'œufs, de noix, de noisettes ...</p> <p>Coquilles d'huitres et de moules</p> <p>Marc de café, restes de thé</p> <p>Litières végétales de petits animaux : paille, copeaux, etc</p> <p>Cendres froides de bois de cheminée</p> <p>Fleurs coupées, plantes d'appartement sans pot, terreau</p> <p>En raison des volumes importants qu'ils génèrent, les déchets de jardin, gazon, branches etc... doivent être acheminés à la déchèterie comme auparavant</p>
--	---

Autres informations importantes au verso ./..

<p>Lieux de collecte</p> 	<p>Plusieurs <b>containers bruns</b> de 800 litres sont répartis sur le territoire communal aux endroits suivants :</p> <p>Au battoir (ch. des Publes)  Rte de la Gravière (en haut vers les moloks)  Ch. de La Vaux (au début du chemin AF)  Ch. de Sauffaz (vers le container à ordures ménagères)  Rte de Sullens (vers les moloks)  Ch. de la Veivy (vers le container à ordures ménagères)  Rue du Vieux-Collège (en bas)</p>
<p>Comment jeter ?</p> 	<p>Les déchets organiques peuvent être déposés dans les containers bruns en vrac ou avec des sacs biodégradables.</p> <p>Seuls sont autorisés les sacs biodégradables possédants l'un des logos représentés ci-contre</p>
<p>Matériaux non autorisés</p> 	<p>(Liste non exhaustive)</p> <p>Résidus de balayage, sacs d'aspirateur, cailloux, mouchoirs, Papier-ménage, litières minérales (sable pour chats), Médicaments, couches culottes, objets hygiéniques, métaux, Plastiques, verre, capsules de café, mégots de cigarettes et toute autre matière recyclable dans d'autres filières</p>

Toutes ces informations ainsi que d'autres renseignements utiles peuvent être trouvés en tout temps sur le site internet de la commune, [www.penthaz.ch](http://www.penthaz.ch), au chapitre « Déchets ».

L'introduction de ce nouveau service de ramassage, qui entrera en fonction

**dès le 15 mars 2014**

vous permettra de diminuer de façon substantielle le volume de vos sacs poubelles tout en apportant une aide concrète à la protection de l'environnement.

En souhaitant que la population de Penthaz fasse bon accueil à cette nouvelle collecte, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**La Municipalité**

Mars 2014